

D'autres douzains de Henri IV au 9e type, visiblement altérés et de fabrication fort défectueuse, ont comme marque d'atelier cet O pointé que Lafaurie et Prieur attribuent à Clermont en même temps que O avec croissette en cœur, deux O entrelacés et O sommé d'une croissette. Mais les différents de maître et de graveur des douzains de Clermont (une fleur de lis à droite de la marque d'atelier et un trèfle sous la légende du droit entre D et G) sont absents. Les fleurs de lis ont leurs pétales refermés en annelets et les couronnes qui somment les H au droit ou cantonnent la croix au revers sont ouvertes, alors qu'à Clermont et dans les autres ateliers monétaires elles sont toujours fermées. Ces pièces proviennent vraisemblablement de la monnaie de Maringues, dont l'existence a été découverte par le Dr Bailhache, grâce à l'étude de documents des Archives Nationales. Riom étant aux mains des Ligueurs, Henri III ordonna, en mai 1589, le transfert de son atelier monétaire à Clermont, décision confirmée en octobre par Henri IV. Le 5 mai 1590, le roi nommait gouverneur et lieutenant-général en Auvergne Charles de Valois, comte d'Auvergne et de Lauraguais, bâtard de Charles IX et de Marie Touchet. Pour se procurer les ressources nécessaires au paiement des gens de guerre, Charles de Valois voulut faire fabriquer à Clermont des doubles sols parisis altérés dits « pinatelles », comme son beau-père Henri de Montmorency, gouverneur du Languedoc, en faisait battre à Montpellier et autres lieux. Or le bail du maître de la monnaie de Clermont, Charles Armand, ne prévoyait pas la frappe de pinatelles, puisqu'elles étaient illégales depuis leur décri en 1586. Charles de Valois s'entendit avec un certain Pierre Deshours, qui accepta de fabriquer des pinatelles à Clermont. Mais, devant l'opposition des monnayeurs de Clermont, le comte d'Auvergne décida d'établir un second atelier à Maringues, malgré la défense de la Chambre des Comptes de Tours. La frappe des pinatelles commença à Maringues en novembre 1591. Pierre Deshours fut remplacé en 1592 par Francisque Puchy, qui commença, vers le mois d'octobre, la fabrication de douzains affaiblis, que le bail ordonnait à 2 deniers 15 grains d'aloï (0,209) et 120 de taille au marc (2,03 g), mais qui n'auraient été, en fait, que de 2 deniers d'aloï (0,159) et 150 de taille (1,63 g), tandis que les conditions des ordonnances royales étaient toujours de 3 deniers (0,239) et 104 au marc (2,35 g). La monnaie de Maringues fut fermée en 1593, mais on ignore à quel moment de l'année. Le trésor de Vauclair contient des exemplaires de 1592 (n° 846) et de 1593 (n° 847 et 2614-1616)

